COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Mars 2021

<u>Présents</u>: CAMON-GOLYA Philippe, LABAT Daniel, LEGLISE Jean-Pierre, CANTIN Jérôme, TATON Thierry, COCQUELIN Marianne, DUCHAMPS Eric, SABIDUSSI Isabelle, MARCHAL Colette, CORDEIN Benoît, UROS Catherine, DAUCHIER Carine

Excusées: MESNARD Edwige, DUPIOL-LAFAURIE Isabelle, TASSY Carole

Secrétaire de séance : DAUCHIER Carine

Convocation:

- 1-Approbation du compte rendu du 23 février 2021.
- 2-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.
- 3-VOTE DES COMPTES DE GESTION DE LA TRESORIERE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS pour :
- -la commune et les budgets annexes : écoquartier, pôle commercial, la Régie du Transport Scolaire (RTS) ;
- -délibération d'approbation des comptes de gestion pour tous ces budgets
- -délibération d'approbation des comptes administratifs pour tous ces budgets
- -délibération d'affectation du résultat pour le budget communal intégrant le résultat de clôture du budget annexe « pôle commercial » et délibération d'affectation pour le résultat du RTS
- 4-Délibération sur les amortissements 2020 sur BP 2021
- 5-Délibération pour déterminer le montant des frais scolaires pour l'année 2021
- 6-Délibération pour valider l'évaluation du besoin concernant le marché de service en MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour la réalisation des repas de la cantine scolaire pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023
- 7-Délibération pour admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables
- 8-Présentation d'une proposition de vente de bois à la commune concernant une parcelle de 2 ha 57 a 10 ca située à Auros
- 9- Questions diverses

<u>1- Approbation du compte rendu du 23 Février 2021</u> : approbation à l'unanimité des membres présents.

2-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

DC1-2021 du 28/01/2021

Signature d'un devis n°D21.050 du 22/01/2021

De la SCP Philippe ESCANDE Géomètre – Expert DplG 46 Route de Roaillan 33210 LANGON Objet : DMPC – Division de propriété, bâtie établissement d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) nécessaire à la division d'une propriété bâtie sur la commune d'Auros sise lieu-dit « Aux Branas Sud » cadastrée section ZC n°9 appartenant à la commune d'Auros. Division dans le cadre d'un projet d'implantation d'un site de méthanisation des déchets organiques.

Coût des prestations : 970 € HT (TVA 20 % : 194 €) – 1 164 € TTC

DC2-2021 du 18/02/2021

Signature d'un devis n°I-21-01-32 du 29 janvier 2021

Entreprise: SAS LOSSE 33430 GAJAC

Objet : Démontage, remontage, remplacement moteur volet roulant Somfy d'une salle de classe du groupe scolaire

Montant: 463.00 € HT – 555.60 € TTC

3-VOTE DES COMPTES DE GESTION DE LA TRESORIERE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS pour :

-la commune et les budgets annexes : écoquartier, pôle commercial, la Régie du Transport Scolaire (RTS) ;

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL:

Délibération n°2.768O2021 (12 voix pour)

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 12 voix pour.

<u>COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020</u> Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote

Délibération n°2.772O2021 (11 voix pour)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 912 150.14 € - Recettes : 1 087 169.03 €

Résultat de l'exercice excédent : 175 018.89 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 165 275.39 €

Résultat de clôture : excédent 340 294.28 €

Intégration du résultat du budget annexe « Pôle Commercial » suite à la clôture de ce budget annexe

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement :

Nouveau résultat de la commune après intégration du pôle commercial :

Section d'Investissement

Dépenses : 786 129.07 € - Recettes : 1 183 448.66 €

Résultat de l'exercice excédent : 397 319.59 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : déficit : - 606 371.71 €

Résultat de clôture : déficit : - 209 052.12 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 43 315.19 € - Recettes : 154 688.95 €

Solde des restes à réaliser : 111 373.76 €

Besoin (-) réel de financement – 97 678.36 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et Madame Colette MARCHAL fait procéder au

vote: 11 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération n°2.776O2021 (12 voix pour)

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

A la section d'investissement (R 1068)

SOUS TOTAL

TOTAL

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 :	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 : 323 470.29€	D001 : 209 052.12 €	R001:
			R1068 : 97 678.36 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET ECOQUARTIER 2020 :

Délibération n°2.76902021 (12 voix pour)

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 12 voix pour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ECOQUARTIER 2020 : (Monsieur le Maire s'est

retiré de la séance au moment du vote)

Délibération n°2.773O2021 (11 voix pour)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 788 935.93 € - Recettes : 2 032 085.49 €

Résultat de l'exercice excédent : 243 149.56 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent : 203 417.27 €

Résultat de clôture Excédent : 446 566.83 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 703 450.02 € - Recettes : 1 758 185.08 €

Résultat de l'exercice excédent : 54 735.06 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : Excédent : 109 517.96 €

Résultat de l'exercice de clôture : excédent : 164 253.02 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et Madame Colette MARCHAL fait procéder au

vote: 11 voix pour.

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET RTS 2020 :

Délibération n°2.77102021 (12 voix pour)

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 12 voix pour.

<u>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET RTS 2020 : (Monsieur le Maire s'est retiré de la </u>

séance au moment du vote)

Délibération n°2.77502021 (11 voix pour)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 3 587.02 € - Recettes : 3 000.00 € Résultat de l'exercice : déficit : - 587.02 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur Excédent: 9 250.00 €

Résultat de clôture : excédent : 8 662.98 €

Section d'Investissement

Dépenses : 0 € - Recettes : 240.00 € Résultat de l'exercice excédent : 240.00 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 13 390.59 €

Résultat de clôture : Excédent 13 630.59 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et Madame Colette MARCHAL fait procéder au

vote: 11 voix pour.

DELIBERATION D'APPROBATION DU RESULTAT DU RTS 2020

Délibération n°2.77702021 Résultat 2020 (12 voix pour)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 :	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 : 8 662.98 €	D001:	R001 : 13 630.59 € R1068 :

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET POLE COMMERCIAL 2020:

Délibération N°2.770O2021 (12 voix pour)

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion est approuvé : 12 voix pour.

<u>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET POLE COMMERCIAL 2020 (Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote):</u>

5 CSt Tetile de la Scallee du Moment du Votej

Délibération n°2.774O2021 (11 voix pour)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 238 763.36 € - Recettes : 253 893.29 € Résultat de l'exercice excédent : 15 129.93 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 65 724.44 €

Résultat de clôture excédent : 80 854.37 €

Section d'Investissement

Dépenses : 238 763.36 € - Recettes : 238 763.36 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : 0 €

Résultat de clôture : 0.00 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et Madame Colette MARCHAL fait procéder au

vote: 11 voix pour.

4-<u>Délibération sur les amortissements de la commune de 2020 pour le BP 2021</u> Délibération n°2.77802021 (12 voix pour)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les acquisitions réalisées en 2020 qui pourraient être amorties. Pour ces équipements, il suggère de fixer la durée des amortissements à partir de 2021 comme suit :

Matériel et mobilier	N°Inventaire	Dépenses	Duré	е
Ordinateur service technique	484	1251.19€	3 ans	2021-2023
Panneaux d'affichage	483	3 222.00 €	5 ans	2021-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'amortir les équipements 2020 à partir de l'année 2021 selon le tableau d'amortissements indiqué ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5-Délibération pour déterminer le montant des frais scolaires pour l'année 2021 Délibération n°2.77902021(12 voix pour)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, au vu du compte administratif 2020, un état détaillé des dépenses scolaires est dressé pour déterminer le montant des frais scolaires sur le coût réel.

Pour l'année 2020/2021, le montant des frais scolaires est donc porté à 1411 €/enfant. Il rappelle qu'un avenant à la convention pluriannuelle doit être passé avec les communes de BERTHEZ, BRANNENS, GAJAC, GANS, LADOS pour fixer ce montant.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : APPROUVE le coût réel des frais scolaires 2021 concernant l'année scolaire 2020/2021 à 1 411 €/enfant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pluriannuelle avec chacune des communes indiquées ci-dessus pour fixer la participation aux frais scolaires 2021 à 1411 €/enfant.

Monsieur le Maire profite de cette question pour aborder le problème de la fermeture de classe l'année prochaine. Pour l'instant, la décision officielle n'a pas encore été prise par l'Inspection Académique. Cependant, Monsieur le Maire a d'ores et déjà informé la directrice de l'école qu'une réorganisation du personnel communal serait nécessaire à la prochaine rentrée. En effet, les élèves sont très nombreux à fréquenter l'accueil périscolaire et il est nécessaire de proposer un taux d'encadrement suffisant le matin et le soir. Par conséquent, en tenant compte du retour à deux classes de maternelles, la troisième ATSEM viendra renforcer les périscolaires du matin et du soir.

6-Délibération pour valider l'évaluation du besoin concernant le marché de service en MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour la réalisation des repas de la cantine scolaire pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023

Délibération n°2.780O2021 (12 voix pour)

Le Conseil Municipal;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant qu'avant tout lancement de procédure l'acheteur procède au calcul de la valeur estimée du besoin sur la base du montant hors taxes du marché envisagé ;

Considérant que le marché de service signé avec la société SRA ANSAMBLE concernant la préparation des repas sur place de la cantine scolaire arrive à son terme le 31 août 2021; Considérant la nécessité de procéder à une consultation pour désigner un prestataire pour assurer la préparation des repas à la rentrée de septembre 2021;

Vu l'évaluation du besoin établi sur la base des années précédentes :

Public	Fréquentation annuelle estimée
Maternelle	6000
Primaire	14500
Adulte	250

Considérant que la durée du marché à conclure peut être fixée à 1 an renouvelable une fois par reconduction expresse soit un marché de deux ans maximum ;

Considérant que le marché de service à conclure dans le cadre d'un MAPA est un accord cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum annuel de 48 000 € HT et un maximum annuel de 70 000 € HT ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'évaluation du besoin définie ci-dessus afin de mettre en œuvre ce marché public de service dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il présente le Dossier de Consultation des Entreprises, la durée du marché est fixée à 1 an renouvelable une fois par reconduction expresse soit 2 ans au total.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'évaluation du besoin définie ci-dessus ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises dans le cadre d'un Accord cadre à bons de commande mono attributaire en MAPA (marché à procédure adaptée) avec un minimum annuel de 48 000 € HT et un maximum annuel de 70 000 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal en section de fonctionnement, chapitre 011 article 611.

RAPPELLE que dans le cadre de sa délégation, le Maire met en œuvre les marchés publics en procédure adaptée et signe le marché à intervenir avec le prestataire qu'il aura retenu en sa qualité de pouvoir adjudicateur.

7-Délibération pour admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables Délibération n°2.78102021 (12 voix pour)

Vu l'état d'admissions en non valeurs émanant du Comptable du Centre des Finances Publiques de la Trésorerie de Langon concernant des sommes que le comptable n'a pu recouvrer et dont la commune doit procéder au mandatement au compte 6541 du budget communal;

Considérant les sommes non recouvrées :

Années	Sommes non recouvrées
2017	900.21
2018	0.10
2019	0.10
TOTAUX	900.41

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater la somme de 900.41 € au compte 6541 sur le budget communal 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE l'état des admissions en non valeurs ci-dessus pour un montant de 900.41 € et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement sur le compte 6541 ; DIT que les crédits seront prévus au budget communal ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

8-Présentation d'une proposition d'achat d'une parcelle boisée de 2 ha 57 a 10 ca située à Auros

Monsieur le Maire présente une proposition d'achat d'un bois adressée par l'intermédiaire du notaire du propriétaire qui souhaite vendre sa parcelle. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition sachant que la commune est consultée au titre du droit de préemption dans le cas d'une propriété classée au cadastre en bois et forêts d'une superficie inférieure à 4 hectares, mais qu'elle n'a pas de projet particulier envisagé à cet endroit. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas se porter acquéreur de cette parcelle.

9- Questions diverses

Voirie Ecoquartier:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux ont commencé le 22/03, la 1^{ère} réunion de chantier aura lieu le 24/03 à 9 H. A la fin de la semaine, l'entreprise aura en principe terminé l'enrobé et le bi-couche.

Monsieur le Maire profite de cette discussion sur l'Ecoquartier pour informer l'assemblée d'une réunion avec le porteur de projet de la sénioriale, de son architecte et de Monsieur BROICHOT architecte de la commune pour le projet d'aménagement de l'Ecoquartier. Lors de cette rencontre le porteur de projet a présenté un premier plan sur lequel 3 bâtiments sont édifiés. Il est envisagé un projet avec un bâtiment central R+2 qui comprendra 10 T2 + 5 T3, un bâtiment sur sa droite composé de 5 T1 + 14 T1 Bis, un bâtiment sur la gauche composé de 15 T1 + 11 T1. L'ensemble intègrera 4 ou 5 logements familiaux. De plus, un espace de 120 m2 sera réservé pour du coworking et environ 80 m2 pour une MAM. La gestion des structures sera assurée par le porteur de projet qui restera propriétaire de l'ensemble. Il proposera les logements meublés à la location ou à la vente. Concernant le parking, le projet prévoit 45 places de stationnement.

Recrutement d'un adjoint technique :

Monsieur Daniel LABAT, adjoint chargé du dossier fait un point sur la procédure de recrutement : 33 candidatures, 6 candidats reçus pour un entretien. Après les entretiens, le choix s'est porté sur un candidat qui avait déjà postulé lors du 1^{er} recrutement. Il prendra ses fonctions le 10/06/2021.

Point sur le travail du service technique depuis l'arrivée du nouveau responsable du service. Depuis son arrivée il y a 3 mois, il a pratiquement rattrapé tout le retard accumulé en raison du confinement et de l'absence d'employé. Le responsable du service technique a un vrai sens du management, l'ambiance au sein du service est très agréable et tout se passe au mieux dans l'équipe. Le bourg est très propre, il y a un bon retour des administrés à ce sujet.

Gens du voyage à Auros : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les gendarmes vont aller les voir afin de les inciter à quitter les lieux rapidement. Monsieur le Maire est également intervenu plusieurs fois auprès d'eux afin de s'assurer qu'ils partiraient dans le délai qui leur était imparti.

FNACA: Monsieur le Maire informe le conseil municipal que quelques personnes se sont réunies au monument pour y déposer une gerbe. Seul Monsieur le Maire était présent pour représenter la mairie dans le contexte actuel. L'association remercie la commune pour sa participation au remplacement du drapeau.

Erosion de la statue du monument aux morts : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de dégradation sur la statue, il s'agit d'un mollet qui s'est effrité, il convient donc de restaurer la statue. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose une réflexion sur les cérémonies au monument afin de les sécuriser et de mieux entendre les discours. Il soumet l'idée d'organiser les cérémonies du côté de l'allée des marronniers. Pour cela, il faut envisager des aménagements : retirer la haie, tourner les plaques...

Compétence mobilité: Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région envisage de transférer sa compétence sur le transport à la CDC qui devra se prononcer à ce sujet avant le 31/03/2021. De son côté, la CDC transfèrerait une partie des missions de transport au Pôle Territorial. Pour financer cette compétence supplémentaire, toutes les CDC lèveraient une taxe sur les entreprises de leur territoire de plus de 11 salariés (équivalent temps plein).

SISS: Monsieur LEGLISE délégué auprès du syndicat indique au Conseil Municipal que la participation qui a connu une augmentation conséquente cette année ne sera pas augmentée l'année prochaine.

GEMAPI: la taxe va augmenter en raison des nombreux travaux qui ont été réalisés suite aux crues lors des inondations qui ont contraint la CDC à débloquer des fonds en urgence. La taxe passerait à 7 €/habitant mais Monsieur le Maire souligne que même sans les inondations, il manquait 4 € par habitant pour équilibrer le budget. Concernant Auros, il faut s'assurer que la route du Moulin sera prise en compte dans le programme arrêté par la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire Les Conseillers